



Litiges avec mon employeur pour les heures supplémentaires

Par **sofien000**, le 10/12/2011 à 19:00

bonjour actuellement en phase de licenciement je souhaiterais réclame mes heures supplémentaires a mon patron, étant déclaré à 35 heures par semaines dans mon contrat de travail et travaillant plus de 50 heures par semaines et payées sur base du smic, je voudrais savoir comment réclamé mes heures merci et aussi je voudrais savoir si mon patron a le droit de me faire payer les degat que j'ai commit au véhicule de la société j'ai due payer plus de 600 euros de reparation avec facture comme preuves et etant déclaré le 26 octobre 2011 et ayant travailler depuis le 25 aout 2011 au black mais sans mon accord car des le premier jour j'ai fourni mes papier (passeport, carte vital et permis) et ayant des preuves que je travailler au black

Par **pat76**, le 11/12/2011 à 16:09

Bonjour

Quelle est la raison du licenciement?

Ensuite vous avez notez toutes les heures que vous avez effectuész, sur un carnet.

Vous pourrez avoir des témoignages attestant vos heures de travail.

Par ailleurs, vous ne pouviez heures supplémentaires comprises, faire plus de 48 heures par

semaines ou 44 heures pendant un maximum de 12 semaines.

Vous avez travaillé pendant 2 mois sans être déclaré par votre employeur?

Vous n'avez pas eu de bulletin de salaire pour le mois d'août et le mois d'octobre?

Vous êtes donc en CDI à temps complet sans période d'essai.

Je vous conseille d'aller voir l'inspection du travail pour expliquer la situation et ensuite revenez sur le forum où nous vous indiquerons les moyens de faire valoir vos droits.

Si vous allez à l'inspection du travail, prenez votre contrat et les bulletins de salaire en votre possession.

Si vous n'avez pas eu de visite médicale d'embauche à la médecine du travail, surtout n'hésitez pas à le signaler à l'inspection du travail

Quel est le motif du licenciement?

Vous avez reçu une lettre de convocation à un entretien préalable et vous allez être assisté d'un conseiller?